Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 17 Juin 1886 No. 35.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernan le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

LARME ET PERLE.

Où vas-tu, perle brillante
Qui sors du fond de la mer ?
—Où vas-tu, larme brûlante,
De la douleur fruit amer ?

—Moi d'une couronne altière
Je vais orner le milieu.
—Moi je porte la prière
Et le deuil d'une âme à Dieu !

P. BLANCHEMAIN.

Extrait.

Tout homme, écrit Louis Veuillot, a senti, ne fût-ce qu'un jour, cette étrange ivresse. Il y a eu un visage dont l'éclat illuminait ses insomnies, des yeux dont il a cherché le regard comme la plante cherche l'air et le soleil ; une voix entre toutes a fait tressaillir les cordes intimes de son âme ; et il a cru que ce visage, ce regard, cette voix, étaient nécessaires à sa vie. Qui n'a passé le soir sous une fenêtre endormie, avec l'espérance obstinée d'y voir seulement glisser une ombre ? Qui n'a ramassé une fleur tombée ou jetée pour la garder toujours ? On a été jaloux, on a versé des larmes dont on se souvient encore, dont on savoure encore l'amertume chère, longtemps après avoir oublié l'objet de tant de douleurs. Un lieu a été sacré sur la terre et l'on s'y est rendu seul, afin de revoir l'herbe foulée aux pas de cette fée de la jeunesse, qui semblait laisser partout des vestiges adorés. Quelque but que l'on ait voulu poursuivre à l'heure radieuse de ces premiers élans où l'on croit tout atteindre, on s'est dit : une seule âme, un seul esprit, un seul regard me suivront dans la carrière ; un cœur, un seul cœur, fera des vœux pour moi, se réjouira si je triomphe, souffrira si je succombe ! ...Et de tous les rêves de gloire, ç'a été le plus doux. Oui, tout homme a traversé cette fournaise, tout homme a été plus ou moins longtemps sous l'empire d'une femme qui souvent ne l'a pas su. Il a voulu vivre, souffrir, travailler, mourir pour elle. Il a respecté, haï, pardonné ; il a aimé enfin, et de cet amour il a conservé un souvenir aussi durable que sa vie...

Aux malades.

Si vous êtes malade, appelez auprès de vous un médecin qui craigne Dieu, et dont le cœur ne soit point endurci par l'impiété.

Confessez-lui les maux de votre corps, et les péchés de votre âme qui en ont été la source ; et il absoudra votre corps des maladies qui le retiennent, et il ouvrira à votre âme les portes de la joie et de l'espérance.

Car la présence du médecin qui vit de foi est pour le malade ce qu'un chaud rayon de soleil est pour la plante flétrie par la fraîcheur de la nuit, et ses pieds laisse une trace d'espérance et de sainteté.

Son regard bénit celui qui souffre, et le pouls du malade que la fièvre dévore tressaille de joie sous la pression de ses doigts.

La confiance habite sur ses lèvres et dans son regard, et une atmosphère de paix et de santé l'environne.

Il est le ministre des miséricordes de Dieu envers le corps de l'homme ; et Dieu bénira son sacerdoce, parce qu'il vit dans la prière et la foi.

N'appelez point près de vos douleurs celui qui ne croit pas à la rédemption, et qui se moque de la croix ; car sa science est vaine ; et il n'a point le secret de la souffrance.

Rejetez loin de votre lit de douleur le médecin qui blasphème et celui qui est dur envers le pauvre ; car il fera des expériences sur votre corps, et la prudence ne dirigera point ses actions.

Défiez-vous du docteur qui ne se défie point de lui-même, et de celui qui a asservie sa pensée à un système, au lieu de la soumettre à l'expérience ; il marche au hasard, et s'inquiétera moins de votre santé que de succès de sa doctrine.

Ne tardez point à appeler le prêtre, et ne méprisez point les sacrements qui guérissent l'âme ; car l'âme est dans le corps, et c'est elle qui l'anime et le gouverne.

Confessez en même temps vos douleurs au médecin, et vos péchés au prêtre ; et appliquez sur votre âme la grâce du Christ et les sacrements qui la confèrent.

Et le prêtre montera vers l'autel qui a réjoui votre jeunesse, et il ouvrira le tabernacle où habite celui qui est le médecin de l'âme et du corps, et il en tirera la grande victime de l'amour.

Il la passera sur son cœur, et précédé de la voix de la cloche qui annonce le passage de Dieu, et de la lumière qui signifie sa présence, il dirigera ses pas vers votre maison.

Et plusieurs fidèles le suivront, et sèmeront la route de prières ; et les chrétiens avertis de loin par le son de la voix priante de la cloche ouvrieront la porte de leurs demeures, et ils montreront leurs genoux sur le seuil, et ils abaisseront leur front en priant.

Et tous se demanderont : Qui souffre donc pour que notre Dieu le visite ? Car ils savent que Dieu ne quitte ses temples que pour aller dans le temple de la douleur, dans les maisons où se continuent sa passion et sa croix.

Et on leur dira que c'est chez vous qu'il va ; et leur esprit vous donnera une pensée ; et leur esprit enverra un souvenir et un mouvement de compassion ; et leur âme vous portera une prière et leurs yeux auront pour vous une larme.

Et les anges se rangeront en cercle autour de votre lit, et le ciel s'inclinera vers votre demeure, et tout sera dans le silence, l'attente et la prière.

Et quand le prêtre mettra le pied sur votre seuil, votre âme s'épanouira, et souvent le poids de douleurs qui l'oppriment, elle saluera d'un salut d'espérance et d'amour son Seigneur et son roi.

Et ceux qui vous aiment seront à genoux autour de vous, et ceux que vous avez le plus aimés mettront leurs mains sous votre tête, et ils la soulèveront, et pendant que vous vous appuierez sur leur cœur, Jésus entrera dans le vôtre

Vous lui offrirez vos douleurs, il vous donnera les siennes ; vous lui parlerez de votre mort, il vous parlera de la sienne ; vous vous embrasserez sur la même croix ; sa passion deviendra votre passion, et ses mérites deviendront votre force.

Et le prêtre plongera ses doigts dans l'huile, et il oindra vos sens, comme on oint les membres d'un athlète ; et vous serez plus fort contre la mort ; et vous deviendrez plus courageux pour combattre le dernier combat, et pour remporter la dernière victoire.

N'attendez pas trop tard pour faire venir le prêtre, de peur que vous ne puissiez plus comprendre sa parole et unir votre prière à la sienne.

N'attendez point que la mort ait fait taire la parole dans votre bouche, ou que l'agonie ait terni la prunelle de votre œil.

Car Dieu aime ceux qui le cherchent de bonne heure, et les prières de l'Eglise aiment à s'entretenir avec l'esprit qui les comprend et le cœur qui les goûte.

CHARTE SAINTE FOI.

Le role de la femme dans la vie rurale.

Le rôle de la femme est considérable dans la vie rurale. A chaque instant, on la rencontre dans l'intérieur du ménage, à la laiterie, à la volaillerie, à la porcherie, à l'étable, dirigeant les travaux ou les exécutant elle-même au milieu de ses enfants et à l'aide de serviteurs à gage ; on la voit aussi au jardin potager où sa surveillance est nécessaire, de même qu'aux champs lorsque les travaux de la moisson exigent sa présence. Partout, là, son intervention est indispensable, et c'est avec raison qu'on dit qu'une bonne ménagère est le trésor du cultivateur.

En effet, personne plus que la femme ne contribue par la bonne administration à l'intérieur de la maison et la surveillance même extérieure sur la ferme, par la propreté, par l'ordre, par l'économie, à la prospérité de la ferme, au bien être et au maintien de la santé de la famille rurale.

A toutes ces excellentes qualités auxquelles on peut ajouter celles des bonnes mères et des femmes vertueuses, une chose manque peut-être trop souvent : l'instruction agricole, c'est-à-dire un peu plus de connaissances dans les différentes branches de l'économie rurale qui sont du ressort de la femme.

Nous savons que dans plusieurs couvents de nos campagnes, l'on consacre plusieurs heures dans la semaine à cet enseignement, et qu'à tour de rôle à l'égard des jeunes élèves cet enseignement est à l'état de pratique dans le couvent même. Tant mieux, et nous souhaitons que l'exemple qui en est donné devienne général. Les parents se récrient même contre cet enseignement comme ils l'ont fait à l'égard de l'introduction d'un traité sur l'agriculture dans nos écoles. Mais le temps se chargera de leur prouver qu'ils ont tort de s'opposer à ce que leurs enfants étudient dans les écoles les premiers principes de l'agriculture qui sont la base du succès en agriculture. Comme nous l'avons dit déjà, il faut commencer par le commencement : donner aux jeunes enfants le goût de l'agriculture.

Gazette des Campagnes.

Les dangers de la foudre.

Nous sommes entrés dans la saison des orages, et presque chaque jour la presse enregistre la mort de quelque personne tuée par la foudre. Les paratonnerres ne remplissent pas toujours leur office, sans doute parce que ceux qui les posent ne connaissent pas bien les lois qui régissent l'électricité.

Un savant français, le docteur E. Monin, vient de publier, dans un journal de médecine, un article spécial qui nous a vivement frappé ; voici quelles seraient, d'après lui, les meilleures précautions à prendre contre la foudre :

" Eviter pendant les orages de s'exposer aux courants d'air et à la pluie. Ne pas ouvrir les fenêtres des maisons. Ne pas ébranler l'atmosphère par des vibrations, coup de feu, cor de chasse, etc.

" L'ébranlement causé par les vibrations des cloches dirige souvent la foudre vers le sonneur, puisque, en trente-trois ans, le tonnerre a frappé trois cent quatre-vingt-dix clochers, et cent trois sonneurs en sont morts, d'après une statistique de Fodéré.

" Il faut fuir le voisinage des cheminées (la suie étant un très bon conducteur de l'électricité) ; s'éloigner des métaux, dorures, etc ; enlever les chaînes, bagues et clefs qu'on porte sur soi ; ne pas chercher un abri sous les clochers ou les arbres élevés.

" Comme vêtement, il faut préférer la soie et la laine au coton et au lin.

" En un mot, il faut éviter les bons conducteurs de la foudre.

" L'idéal à cet égard, serait de s'isoler sur un tabouret de verre ou dans une boîte de la même substance, ou bien encore dans un hamac suspendu par des cordons de soie."

Le Manitoba.

Jeudi, 17 Juin 1886.

" LA VERITE " vs L'EMIGRATION.

La Vérité dans son dernier numéro, revient à la charge contre l'émigration à Manitoba. A notre connaissance, c'est le premier journal français qui combat cette cause patronisée jusqu'à présent, par le clergé et nos évêques. Des missionnaires qui connaissent le Nord-Ouest et qui ne sont pas du tout étrangers à nos grandes questions politiques l'ont prêchée aux Etats-Unis et au Canada, avec l'autorisation de l'épiscopat. Des laïques très haut placés et très capables de comprendre tout ce qui peut être avantageux ou désavantageux à notre nationalité, l'ont encouragée de toutes leurs forces. Mgr Taché, notre vénérable archevêque, à qui, assurément, on ne prêtera pas des motifs d'intérêt personnel a loué et encouragé tous ceux qui se sont employés à fournir une bonne émigration canadienne à Manitoba, et voilà que *La Vérité* aujourd'hui vient élever la voix pour contredire toutes ces autorités, c'est pour le moins suprenant; s'il ne s'agissait pas d'une cause aussi sérieuse, nous ne prendrions pas la peine de lui répondre, mais comme toute affirmation non contredite finit toujours par gagner du terrain, nous dirons quelques mots.

D'abord, pour empêcher *La Vérité* de prêcher inutilement, nous lui déclarons, une fois pour toutes, que nous sommes d'accord avec elle sur l'idée de ne pas dépeupler les campagnes de la province de Québec, et jamais, croyons-nous, personne ne l'a conseillé. Il ne faut pas, suivant le vieux dicton populaire dé couvrir St. Pierre pour couvrir St. Paul. Tous ceux qui sont bien établis dans la province de Québec, et qui sont en état de placer leur famille autour d'eux ne doivent jamais songer à émigrer ni aux Etats-Unis ni ailleurs; nous serions les premiers à conseiller le contraire. Ce serait une grave faute que de travailler à dépeupler nos belles paroisses canadiennes pour transporter leurs habitants à 500 lieux plus loin.

Mais est-ce un acte patriotique que d'engager les Canadiens qui partent pour les Etats-Unis à venir, de préférence, se fixer à Manitoba? Oui, très certainement, et, sur ce point, *La Vérité* ne dira pas autrement que nous; tout le monde doit comprendre qu'il vaut mieux demeurer dans son propre pays, même avec de moindres avantages, que de passer à l'étranger. Quant aux Canadiens qui sont déjà aux Etats-Unis ou que végètent à l'étranger, cesera toujours un acte louable que de les engager à revenir soit dans la province de Québec soit à Manitoba.

Il ne reste donc plus qu'à savoir s'il vaut mieux diriger l'excédant de la population de chaque paroisse vers les terres nouvelles de la province de Québec, ou vers les riches plaines de Manitoba. C'est là toute la question. Pour nous qui connaissons les terres non défrichées au Nord du Saint-Laurent et les fertiles prairies de l'Ouest, nous n'hésitons pas à dire qu'il vaut mieux envoyer les colons au Manitoba; personnellement ils y gagneront, et le pays n'y perdra rien au point de vue national.

D'abord, personnellement les colons y gagneront: car, il n'y a pas de comparaison à établir entre les terres boisées de la vallée du Saint-Laurent et les terres toutes prêtes à la culture des prairies de l'Ouest. Pour un pauvre colon ce n'est pas un mince avantage que d'avoir une terre où il peut mettre immédiatement la charrue et semer du grain pour avoir une récolte dès la première année. Nous savons assez quel travail gigantesque requiert le défrichement d'une terre nouvelle dans les montagnes: ce n'est qu'après deux ou trois années de labeur qu'un colon peut ensemencer quelques arpents de terre; il lui faut quinze ou vingt ans pour la mettre toute en culture. Il n'en est pas ainsi au Manitoba. Dès qu'un colon est placé sur une ferme, il a de superbes paccages pour élever des troupeaux; il n'a pas une pierre ni une souche à enlever du sol, et si le bois est un peu rare sur sa ferme, il n'est pas à des distances telles qu'il soit impossible de s'en procurer. Le fait est que personne ne se plaint de la rareté du bois à Manitoba, et, on peut ajouter, qu'il est moins cher à Winnipeg qu'à Montréal. Nous ne disons rien de la fertilité du sol que celle d'aucun pays ne surpasse.

Comme question nationale la province de Québec, nous le répétons, n'a rien à perdre en travaillant à coloniser Manitoba. Les Anglais de la province d'Ontario qui s'y entendent dans les affaires de la terre, ont fort bien compris que l'élément qui dominera ici un jour jouera un grand rôle dans la politique des provinces qu'il voudra favoriser. Pendant que dans la province de Québec nous sommes restés clos et cois, les anglais d'Ontario ont dépensé des sommes énormes et remué ciel et terre pour jeter ici des flots d'émigrants de leur race. Nous n'étions pas en état, peut-être, de lutter avec eux, mais nous aurions pu faire plus que nous avons fait. Le clergé et nos évêques qui comprennent ce qui est utile à notre nationalité ont été les premiers à la tête du mouvement d'émigration. C'est grâce à eux que nous avons au Manitoba un noyau de Canadiens.

La Vérité dit qu'il faut se hâter de coloniser les terres nouvelles dans la vallée du Saint-Laurent: nous croyons, nous, et beaucoup d'autres avec nous, qu'il serait de meilleure politique de se hâter de prendre ou d'acquérir des fermes dans la province de Manitoba. Personne n'a à craindre de voir les terres de la vallée du Saint-Laurent échapper aux Canadiens tandis qu'il n'en est pas de même ici. Du moment qu'il est admis que le Nord-Ouest pèse de quelque poids dans la Confédération, on doit conclure qu'il est important d'y voir notre nationalité fortement représentée, or, pour obtenir cela, il faut y envoyer de l'émigration.

En terminant, nous prions *La Vérité* de croire que nous ne parlons pas par esprit de parti, mais simplement pour soutenir une cause que nous croyons être avantageuse à notre pays.

COLONISATION.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est lundi, 21 courant, que M. de Bouthillier fera, au nom de la Société de Colonisation de Manitoba, une causerie dans la grande salle du Collège des RR. PP. Jésuites, à 8 heures du soir.

UN CARDINAL AU CANADA.

A la dernière séance du conseil de ville tenue lundi dernier, Son Honneur le Maire fait lecture d'une lettre du Très-Révérend Cyrille E. Légaré, Vicaire-Général de l'archidiocèse de Québec laquelle est conçue en ces termes:—

" A Son Honneur le Maire de Saint-Boniface,

" Monsieur le Maire,

" J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Sa Sainteté, le Souverain Pontife Léon XIII, d'élever Monseigneur l'Archevêque de Québec, à la haute dignité de Cardinal de la Sainte Eglise Romaine.

" Son Eminence, le Cardinal Archevêque de Québec m'a prié de donner connaissance à Votre Honneur d'un événement aussi considérable dans l'histoire du peuple canadien.

" J'ai l'honneur d'être,
" Monsieur le Maire,
" Votre très-humble serviteur,
" CYRILLE E. LÉGARÉ,
" Vicaire-Général."

" Archevêché de Québec, 7 juin 1886."

Après la lecture de cette lettre le conseil adopta les résolutions suivantes auxquelles nous n'en doutons pas, tous donneront la plus parfaite adhésion:

Que le conseil de ville de Saint-Boniface apprécie hautement l'attention dont notre ville, et en elle, le groupe Canadien-français de Manitoba et du Nord-Ouest, vient d'être l'objet de la part du vénérable archevêque de Québec par le soin qu'il a pris de faire informer Son Honneur le maire de l'insigne faveur qu'il a plu à Notre Saint-Père le Pape d'accorder à l'éminent prélat en l'élevant à la haute dignité de Cardinal de la Sainte Eglise Romaine.

Comme catholiques et comme Canadiens, nous nous réjouissons de cet honneur conféré au successeur de l'illustre et saint évêque de Laval; nous sentons dans cet acte du siége apostolique toute sa paternelle sollicitude, à l'égard de notre patrie, qui va en recevoir un prestige nouveau.

Au nom de tous ceux que nous représentons, nous nous unissons au reste de la population pour dire au Saint-Père toute notre filiale gratitude, et pour offrir à l'éminent cardinal nos respectueuses félicitations, à l'occasion d'un événement qui prendra une place si importante dans les annales de l'Eglise au Canada, et du Canada lui-même.

L'ARCHEVECHE DE MONTREAL.

La lette suivante qui a été adressée aux journaux de Montréal confirme et rend officielle la nouvelle de l'érection de Montréal en archevêché.

" Evêché de Montréal
" 11 juin 1886.

" Veuillez porter à la connaissance de " vos lecteurs l'agréable nouvelle de l'érec- " tion de Montréal en Archevêché. Un " télégramme, reçu de Rome hier, nous " apporte cette consolante information.

" J'ai l'honneur d'être,
" Monsieur le Directeur,
" Votre très humble serviteur,
" L. D. A. MARÉCHAL,
" Vicaire Général."

Nous avons la confiance que la même chose se fera pour Ottawa, car dans notre humble opinion, la capitale du Canada doit avoir des droits d'être érigée en siège épiscopal, tout comme il était tout-à-fait bien que la capitale commerciale le devint.

Rome avec sa sagesse habituelle donne à chacune de nos grandes villes les preuves de l'importance qu'elle leur reconnaît: le vieux Québec voit le successeur de tant d'illustres prélats décoré de la pourpre romaine, et les successeurs de Mgr Bourget et Mgr Guigues deviennent archevêques, dans les villes où ces deux vénérés et regrettés prélats ont tant contribué au développement des œuvres religieuses.

ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS.

La nomination d'un commissaire et d'inspecteurs a eu lieu. M. Andrew Lemon, de Winnipeg, a été nommé commissaire et M. R. LaTouche Tupper, inspecteur en chef pour la province. La province a été divisée en 8 districts différents pour lesquels les personnes suivantes ont été respectivement nommées inspecteurs:—

No. 1.—La Cité de Winnipeg, R. LaTouche Tupper, Winnipeg, inspecteur.

No. 2.—Comtés de Gimli, Plessis et Lisgar, et les municipalités de Kildonan, Saint-Paul, Springfield et Varennes, dans le comté de Selkirk, James Munroe, Springfield, inspecteur.

No. 3.—Comtés de Fairford, Marquette, d'Iberville, Lorette, Morris et Carillon, et les municipalités d'Assiniboia, Saint-Boniface, et la ville de Saint-Boniface, dans le comté de Selkirk, Edward Lloyd, Saint-Boniface, inspecteur.

No. 4.—Comté de Manchester, Johnson E. Cooper, Emerson, inspecteur.

No. 5.—Comtés de Portage-la-Prairie, Norfolk, Westbourne et Beautiful Plains, W. P. Smith, Portage-la-Prairie, inspecteur.

No. 6.—Comtés de Brandon et Dennis, John Hanbury, Brandon, inspecteur.

No. 7.—Comtés de Minnedosa, Shoal Lake, Riding Mountain et Russell, Malcolm Turriff, Rapid City, inspecteur.

No. 8.—Comtés de Dufferin, Rock Lake, Turtle Mountain et Souris River, James Bryans, Nelson, inspecteur.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLES.

M. le Surintendant de l'Education pour les écoles catholiques a expédié la semaine dernière, une circulaire à tous les arrondissements d'école, attirant l'attention des commissaires sur les clauses 9 et 10 de l'acte passé en 1885 amendant la loi des écoles au sujet de la perception des taxes scolaires.

M. le Surintendant engage les commissaires à faire leurs procédés dans les délais et avec les prescriptions voulues, afin que nul arrondissement n'ait à souffrir par suite de quelque négligence à remplir ces formalités.

Cette circulaire porte aussi à la connaissance des intéressés que le Bureau accorde des prix d'assiduité aux élèves de toutes les écoles, d'après la règle adoptée l'an dernier.

NOTES HISTORIQUES.

Nous commençons aujourd'hui à publier une série de notes sur les deux années qui précédèrent l'arrivée des premiers missionnaires à la Rivière Rouge, et sur les négociations entamées à Québec pour obtenir ces missionnaires. Ces notes nous sont fournies par M. l'abbé George Dugast de l'Archevêché.

Ceux qui ont lu l'histoire de la Rivière Rouge connaissent les luttes déplorables qui ont existé entre les deux compagnies de traite, celle du Nord-Ouest et celle de la Cie de la Baie d'Hudson, et la fameuse bataille du 19 juin 1816, où le gouverneur Semple perdit la vie avec 20 de ses hommes. On a souvent répété que ce fut à l'occasion de ce triste événement que Lord Selkirk eut l'idée de demander des missionnaires. Les notes que nous allons publier prouvent que s'il eut pour effet de hâter l'accomplissement de ce dessein, il n'en fut pas le premier motif.

DE 1816 A 1818.

Les pénibles événements qui eurent lieu à la Rivière Rouge au printemps de 1816, ne furent pas les seuls motifs qui déterminèrent Lord Selkirk à demander des missionnaires catholiques. Il avait compris que la colonie qu'il voulait fonder dans ces contrées sauvages ne pouvait se développer et s'affermir que sous le souffle bienfaisant de la religion. Il savait fort bien que la politique seule ne suffirait pas pour assurer le succès de son œuvre; aussi, nous voyons que longtemps avant l'événement de 1816, il avait communiqué aux principaux officiers de la compagnie son dessein d'avoir des missionnaires catholiques à la Rivière Rouge.

Au mois d'avril 1816, M. Miles Macdonell, qui avait été gouverneur de la colonie de la Rivière Rouge, en 1812, écrivait à Mgr Plessis, une lettre, ou, après lui avoir exposé les avantages qu'offrait déjà cette colonie naissante, il disait:

" Mais, vous savez Monseigneur que sans la religion il n'y a point de stabilité pour les gouvernements, les états ou les royaumes. La religion en doit être la pierre angulaire. Le principal motif pour lequel j'ai voulu coopérer de toutes mes forces à cette louable entreprise de Lord Selkirk; ça été de travailler à faire prévaloir la foi catholique dans cet établissement, et l'espoir que je serais un instrument de la Providence pour aider à répandre ce bienfait Nos besoins spirituels croissent avec notre nombre: nous avons avec nous beaucoup de pauvres catholiques écossais et irlandais, outre une centaines de Canadiens errant autour de la colonie avec leurs leurs familles. Tous sont dans le plus déplorable état et dans le besoin le plus pressant de secours spirituels, c'est une abondante moisson religieuse qui s'offre; il y aurait aussi un grand succès à espérer parmi les infidèles, dont le langage est presque le même que celui des Algonquins du Canada.....

" J'ai appris avec un grand plaisir que vous deviez envoyer cet été deux missionnaires au Lac de la Pluie. Je serai heureux d'offrir à l'un de ces messieurs un passage dans mon canot jusqu'à la Rivière-Rouge qui n'est qu'à six jours de marche du Lac de la Pluie............

" Le zèle de Votre Grandeur fera tous ses efforts, je n'en doute pas, pour étendre sur notre colonie naissante les bienfaits de la religion catholique...... . "

Quelques jours après M Mac-Donell, Lord Selkirk lui-même écrivait à Monseigneur Plessis la lettre suivante:—

" Montréal, 4 avril 1816.

" Monseigneur,

" J'ai été informé par M. Mac-Donell, ancien gouverneur de la Rivière-Rouge, que dans une conversation qu'il a eu avec Votre Grandeur l'automne dernier, il vous a suggéré d'envoyer un missionnaire dans cette contrée pour y donner les secours spirituels au grand nombre de Canadiens qui y sont établis, et qui vivent à la manière des Sauvages avec les femmes indiennes qu'ils ont épousées. Je suis convaincu qu'un ecclésiastique zélé et intelligent ferait un bien incalculable parmi ces gens chez qui le sentiment religieux n'est pas perdu. Ce serait avec la plus grande satisfaction que je coopérerais de tout mon pouvoir au succès d'une telle œuvre; et si votre Grandeur veut choisir un sujet convenable pour l'entreprendre, je n'hésite pas e lui assurer ma considération et à lui offrir tous les secours que Votre Grandeur jugera nécessaires. J'ai entendu dire que Votre Grandeur avait formé le projet d'envoyer cet été même deux ecclésiastiques au Lac Supérieur et au Lac de la Pluie pour y rencontrer les voyageurs qui sont au service de la compagnie du Nord-Ouest, lorsqu'ils reviennent de l'intérieur; comme tous ces gens sont dans un grand besoin de secours spirituels, je suis heureux d'apprendre cette nouvelle; néanmoins, si vous me permettez d'émettre une opinion, je pense qu'un missionnaire résidant d'une manière permanente à la Rivière-Rouge réaliserait beaucoup mieux votre pieux dessein; car, de cet endroit, il pourrait facilement visiter durant l'hiver les postes de traite sur le Lac de la Pluie, et sur le Lac Supérieur. A l'époque où les gens y sont assemblés en plus grand nombre..............................

" Cependant si Votre Grandeur ne trouve pas pour le moment, cet arrangement praticable; je crois qu'un ecclésiastique qui serait prêt a partir de Montréal à l'ouverture de la navigation pour se rendre au Lac de la Pluie, pourrait encore faire beaucoup de bien. M. Macdonell doit se mettre en route avec un léger canot aussitôt après le départ de la glace, en sorte qu'il arrivera à la Rivière-Rouge vers la fin de mai ou le commencement de juin, il serait très-heureux d'avoir avec lui la compagnie d'un missionnaire qui pourrait séjourner quelques semaines avec les Canadiens de la Rivière-Rouge, avant le retour des voyageurs du Nord-Ouest au Lac de la Pluie et au Lac Supérieur.

" J'ai l'honneur d'être, etc.,
" (Signé), SELKIRK."

A continuer.

EXAMENS AUX COUVENTS.

Les examens commencés la semaine dernière au Pensionnat de Saint-Boniface et à l'Académie Sainte-Marie se continuent cette semaine, et devront se terminer demain ou après-demain. Celui qui a eu l'avantage d'y assister a pu juger de la supériorité du du cours que nos institutions suivent et du mérite qui échoit aux dignes religieuses qui se dévouent avec taut d'abnégation à l'éducation de nos jeunes filles.

L'examen de musique dans ces deux institutions a été tout particulièrement remarquable. Les RR. Sœurs qui sont chargées de l'enseignement du piano ne se contentent pas de donner à leurs élèves le brillant de l'exécution, mais elles s'appliquent surtout et avec raison, à inculquer la connaissance des principes qui font le véritable et le parfait musicien.

Nous voudrions pouvoir donner les noms de toutes les élèves qui ont pris part à cet examen, mais l'espace nous faisant défaut, nous ne mentionnerons en terminant que celles qui sont les plus avancées.

Au pensionnat de Saint-Boniface: Melle Kate Irwin, dans la 5ème division; Melles M. A. Hogue et G. Mager, dans la 4ème division; Melles O. Gosselin, B. Samson, M. Gingras, M. McKay, R. Genthon et B. Lloyd, dans la deuxième division.

A l'Académie Sainte-Marie:—1er cours, Melle Joséphine Soucisse; 2ème cours, Melles Emma Gelley, Eva McCarthy et Louisa Hughes; 3ème cours, Melles E. Soucisse, Victoria Bourdeau et C. Shannon.

Nouvelles Religieuses.

—Mgr McIntyre, évêque de l'Ile du Prince-Edouard, se propose de visiter le Nord-Ouest et la Colombie Anglaise, cet été, dans le but d'y fonder des établissements pour les catholiques de son diocèse qui émigrent dans ces régions.

—M. l'abbé Augustin Campion, prêtre de St. Sulpice, vient de mourir à Montréal, à l'âge de 75 ans.

—Le 8 juin courant était l'anniversaire de la mort du grand Archevêque de Martianapolis. C'est, en effet, le 8 juin 1885 que Mgr Bourget s'endormait dans le Seigneur, en sa résidence de Saint-Janvier, Sault-au-Récollet, Qué., à l'âge avancé de 85 ans, 7 mois et 9 jours.

—M. l'abbé Cloutier est parti hier matin pour aller donner les exercices de la retraite du Jubilé à la Baie Saint-Paul. Il en reviendra samedi.

—Le Rév. Père Lecomte est à prêcher la retraite du Jubilé à Saint-François-Xavier. Comme toutes celles prêchée jusqu'aujourd'hui par le Rév. Père, nous espérons qu'elle sera très-fructueuse. Les exercices se termineront dimanche.

CHOSES ET AUTRES.

—Les huit forçats du pénitencier de Saint-Vincent de Paul qui ont pris part à la révolte du mois d'avril dernier, ont subi leur procès à Montréal. Ce sont Monday, Lévesque, Martel, Portelance, Desjardins, Brouillet, Cadieux, et Viau. Les sept premiers ont reçu de une à trois années additionnelles au terme qu'ils sont à servir. Quand au fameux Viau, le chef de la révolte, trouvé coupable d'assaut avec intention de meurtre, il a été condanné à vingt-cinp ans en sus du terme de huit ans qu'il est à subir.

—Le juge Desnoyers a clos l'enquête dans l'affaire de Mme Matte, accusé d'avoir empoisonné son mari et son enfant à Clarence, Ont. Madame Matte a été condamnée à subir son procès devant la Cour Criminelle des comtés de Russell et de Prescott, dont les assises se tiennent à l'Orignal.

—Nos pêcheries sont dans d'excellentes conditions. Sauf la Nouvelle-Ecosse, il y a augmentation de produits dans toutes les provinces de la Puissance pour l'année 1885. Les livres bleus nous fournissent l'estimation de ces produits:

Nouvelle-Ecosse	$8,283,921
Nouveau-Brunswick	4,005,431
Québec	1,719,459
Ile du Prince-Edouard	1,293,429
Colombie Anglaise	1,078,038
Ontario	1,342,691

—La légi-lature de la Colombie Anglaise a été dissoute et les élections générales doivent avoir lieu le 23 courant.

—La ville de Vancouver, le termimus ouest du Pacifique Canadien, a été totalement détruite par le feu dimanche. On estime qu'au moins cinquante personnes ont péri dans les flammes. Les pertes s'élèvent à un million, et il n'y a que quelques milliers de piastres d'assurance.

—Le roi Louis de Bavière s'est suicidé dimanche dernier en se jetant dans un lac près du chateau de Berg; son médecin qui l'accompagnait ayant voulu lui porter secours se noya aussi. Le monarque bavarois était atteint d'aliénation mentale et venait d'être déposé.

—Nous avons appris avec regret la mort de M. J. B. Arial, maitre peintre, arrivée à Ottawa, le 9 courant. Le défunt était le frère de notre conciyen M. Gabriel Arial, et était âgé de 44 ans.

—Le Minnesota vient encore d'être visité par un cyclone, dans la soirée de vendredi dernier; plusieurs bâtisses dans la ville de Crookston ont été démolis, entre autres l'eglise catholique qui était en voie de construction.

—Les élections générales qui viennent de se terminer à la Nouvelle-Ecosse laissent le pouvoir aux libéraux.

PERSONNEL.

M. M. A. Kéroack laissera Saint-Boniface dimanche soir pour l'Europe. Il s'embarquera à Quebec le 1er juillet prochain. Dans son voyage, il doit se rendre en Angleterre, en France, en Suisse et en Espagne dans l'intérêt de son commerce. Il ne sera de retour que vers la fin de septembre.

M. Aristide Rocan, de LaBroquerie, est revenu avant-hier d'un voyage de deux mois en province de Québec.

M. Napoléon Gaudet est parti hier matin pour aller passer quelques semaines dans sa famille à Arthabaska, Qué.

L'hon. M. Royal est arrivé mardi matin d'Ottawa.

M. l'abbé Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste, est de retour d'un voyage en province de Québec.

Madame Bélanger, épouse de M. Horace Bélanger, facteur en chef de la Cie de la Baie d'Hudson au Fort Cumberland, est grrivée hier matin chez M. François Gingras de cette ville.

M Charles Gingras est entré au service de la Cie de la Baie d'Hudson à son magasin de Winnipeg.

M. Norman Gingras, de Neche, est chez son frère M. F. Gingras.

Notre ami, M. James E. P. Prendergast, M.P.P., doit partir ces jours-ci pour aller passer quelques semaines dans sa famille à Québec.

L'hon. M. Norquay est attendu demain, de retour d'Ottawa.

Son Honneur le Juge Prud'homme est à faira la révision définitive de la liste des électeurs de la division électorale de Provencher. Il est actuellement à Sainte-Anne.

M. J. E. Gelley est allé à Montréal et Ottawa pour affaires.

TEMOIGNAGE D'ESTIME.

Hier soir, M. Jean-Baptiste Poirier, lieutenant de la Brigade de Secours de cette ville, a été l'objet d'une démonstration très flatteuse, à l'occasion de son mariage. Les membres de la Brigade se rendirent chez lui et lui présentèrent un riche service à thé et un service de chambre à coucher ainsi que l'adresse suivante qui fut lue par le secrétaire de la Brigade, M. T. Létourneau:

A Monsieur Jean-Baptiste Poirier,

Lieutenant de la Brigade de Secours de la ville de Saint-Boniface.

Monsieur,

Permettez à vos amis de Saint-Boniface de venir ce soir vous offrir l'expression des sentiments qui les animent à votre égard.

Les membres de la Brigade n'ont pas voulu laisser passer cet heureux jour sans offrir à leur lieutenant leur témoignage d'affection et d'estime que lui ont si bien mérité son courage et son dévouement. Aussi, ce soir, nous nous rejouissons grandement avec vous, et aux félicitations que nos cœurs s'empressent de vous donner, nous ajouterons de nombreux souhaits de bonheur et de prospérité tant pour vous que pour celle que la Providence a appelée à devenir votre bien-aimée compagne, et nous prions Dieu qu'il daigne dans sa bonté, répandre sur vous, Monsieur et Madame ses plus abondantes bénédictions.

Nous avons cru devoir accompagner nos souhaits de ce léger cadeau comme marque sensible de l'affection que nons vous portons.

Veuillez l'accepter, et croyez à la sincérité de ceux qui se souscrivent vos amis les plus dévoués.

(Signé), J. B. JOYAL, Chef,
au nom des membres de la brigade de secours.

Saint-Boniface, 16 juin 1886.

M. Poirier fit une réponse appropriée remerciant ses amis, tant en son nom qu'en celui de Madame Poirier, des vœux qu'ils faisaient pour son bonheur. Ils les invita ensuite à passer la soirée chez lui et tout le temps qu'on y resta fut des plus agréables.

Affaires Municipales.

MUNICIPALITÉ DE CARTIER.
6ÈME SÉANCE.
Saint-Norbert, 8 juin 1886.

Présents: M. le Préfet G. P. Cloutier, et MM. les conseillers Tellier, Nault, Jolibois et Préfontaine.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Le rapport de M. Donald Codd, I. C., sur la construction du nouveau pont de la Rivière Sale est communiqué au conseil. Ce rapport parle en termes flatteurs de cet ouvrage dont le contrat a été accordé à M. Alfred Payment, et l'ingénieur croit que le conseil devrait être félicité d'avoir fait faire à si bon marché un pont aussi solide.

M. Frs. Belisle, surintendant des travaux du terrassement fait pour ce pont présente au conseil l'état des comptes pour cet ouvrage dont le montant total est de $294.30. Le conseil étant satisfait de la manière dont M. Frs. Belisle a rempli ses devoirs, et considérant qu'il n'était pas payé en proportion des services rendus lui accorde un bonus de $5.00. Résolu à l'unanimité.

Les comptes suivants sont reçus:

Donald Codd, Ingénieur du pont.	$10.00
Joseph Morand, Pont	3.25
O. Bourassa, Traversier	8.50
E. Bernier, do	31.15
Comptes du fascinage	294.30

Il est décidé de faire défaire le vieux pont sur la Rivière Sale, laissant cette charge à M. Frs. Belisle moyennant $2.00 par jour et aux conditions suivantes:

Le bois devra être placé dans un lieu quelconque pourvu qu'il soit en lieu sûr. Une partie pourra être employée pour faire des gardes-fous à chaque côté du fascinage de la Rivière Sale. Les rivets devront servir à solider les gardes-corps du nouveau pont. De préférence seront employés les contribuables qui doivent des arrérages de taxes ou qui consentiront à laisser cet ouvrage en accompte sur leurs taxes à venir. Cette proposition est adoptée sur motion du conseiller Nault appuyé du conseiller Jolibois.

Il est résolu unanimement de donner instruction aux grands-voyers suivants:

A Jos. Dégagnés de faire reconstruire le pont chez Charette avec le bois du vieux pont, de hausser le fascinage du pont chez Vennes, d'y mettre des liens dessous, et de faire faire des boites transversales pour donner passage à l'eau sous le chemin vis-à-vis les terres de Morand et de Courchêne; à J. B. Lalonde de refaire le pont sur la coulée Champagne, de le faire de niveau faisant disparaître la courbe que décrit le pontage et de faire faire celui vis-à-vis la propriété de Nesbit; Aussi à Frs Belisle de faire réparer le pont chez Métayer.

Adoptée sur la proposition du conseiller Nault, appuyé par le conseiller Jolibois.

Les règles du conseil étant suspendues le règlement suivant subit ses trois lectures et passe sous son titre:

RÈGLEMENT NO. 70.

Attendu qu'il existe des doutes sur la validité du Règlement No. 51 concernant les chemins.

Attendu qu'il n'est pas certain que la législature a donné le droit aux municipalités d'abolir les journées de corvées dans le nouvel acte municipal de 1886.

Qu'il soit ordonné et statué par ce conseil de la Municipalité de Cartier comme suit:

I. Chaque contribuable devra donner ses jours de courvées dans son propre chemin et produire avant que le rôle de perception pour l'année courante soit terminée un affidavit attestant qu'il a observé telles requisitions et dans la forme A ci-dessus donnée.

II. Il y a exception pour les contribuables qui n'ont pas de chemin ou qui n'ont point fait leur chemin en 1885 lesquels seront obligés de travailler sous les ordres du grand voyer de la manière ordinaire.

Forme A.
Comté d'Iberville, Manitoba. } Je. C. P. contribuable de la Municipalité de Cartier
fait serment comme suit:

Que j'ai fait ou fait faire dans mon chemin soit dans un seul temps ou en divers occasions des travaux qui valent ou qui égalent les jours de corvées exigés de moi en vertu de la loi.

Assermenté devant moi } C. P.
ce jour de AD 1886 }

Fait et passé à Saint-Norbert ce 8ème jour de juin A.D. 1886.

G. P. CLOUTIER, Préfet.
C. H. PACAUD, Greffier.

Avis de motion est donné par le conseiller Préfontaine qu'il présentera à la prochaine séance un projet de loi concernant les bâteaux traversiers, et le conseil lève la séance *sine die*.

CHS. HENRI PACAUD,
Greffier de la Municipalité de Cartier.

NAISSANCES

En cette ville, le 14 courant, la Dame de M. Fidèle Mondor, de l'Hôtel Saint-Boniface, un fils.

A Saint-Jean-Baptiste, le 14 courant, Madame Pierre St. Godard une fille.

MARIAGE.

En cette ville, le 15 courant, M. Jean-Baptiste Poirier conduisait à l'autel Melle Lumina Couture.

Chronique Locale.

—Glace à vendre chez M. J. B. Lauzon. Voyez annonce.

—A l'école de Madame Jean les examens se font samedi.

—L'échevin Woods, de Winnipeg, vient d'être nommé agent général du Canada en Australie.

—Le comité de la messe de l'Association Saint-Jean-Baptiste se réunira demain soir, à 8.00 heures, au bureau du secrétaire.

—M. Henri Beauregard a vendu à M. L. N. Houde, ci-devant, de l'"Hôtel National," ses intérêts dans l'"Hôtel Beauregard."

—La distribution des prix à l'Académie Saint-Marie se fera demain matin vers les 9.30 heures, et au pensionnet de Saint-Boniface, elle aura lieu samedi à 10 heures a.m.

—La distribution des prix au Collège de Saint-Boniface aura lieu demain soir à 8 00 heures. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont invités à assister.

—On dit que M. F. X. Bessette, a vendu à un syndicat les intérêts qu'il avait dans la manufacture de savon de cette ville pour le joli montant de $13,000.00.

—L'œuvre de l'hôpital de Saint-Boniface se poursuit avec zèle et nous assurons que les travaux pourront commencer sous peu.

—Ces jours-ci, il doit y avoir à Sainte-Anne une course au trot de 1 mille entre le cheval de M. A. Lapointe et celui de M. A. Paiement. La gagure est de $50.00.

—MM. J. E. Gelley & Cie ont obtenu le contrat pour l'érection de deux maisons d'immigrants, l'une à Minnedosa et l'autre à Birtle. Ces bâtisses doivent être terminées d'ici à un mois.

—La Cie de la Baie d'Hudson doit faire construire sans tarder un élévateur de la capacité de 50,000 minots près de son moulin a farine à la jonction de l'Assiniboine et de la Rivière Rouge.

—A la dernière séance du conseil de ville tenue lundi dernier, le règlement No. 61, pour confirmer la nomination des employés et définir leur devoirs, a subi sa première lecture.

—Assemblée générale de l'Association Saint-Jean-Baptiste dimanche, à l'heure ordinaire. Comme c'est la dernière réunion qui doit avoir lieu avant la célébration de notre fête nationale, tous les membres sont plus particulièrement priés d'être présents.

—La vente pour arrérages de taxes des lots de la municipalité de Taché et de la ville de Saint-Boniface aura lieu le 19 juillet prochain. Les intéressés feront bien de consulter la liste des lots que nous publions sur notre quatrième page.

—M. Z. Marion qui a eu le malheur de perdre $105.00 ces jours derniers a retrouvé son portefeuille, mais la somme qu'il contenait était disparue. C'est un vol manifeste. Le filou devra se rappeler que le bien mal acquis ne profite pas et que le châtiment suit le crime tôt ou tard.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce du Bureau d'Education concernant l'examen des instituteurs. Cet examen aura lieu le 20ème jour de juillet prochain, à l'hôtel de ville, à Saint-Boniface. Il est bon de rappeler que la loi d'éducation fait un devoir aux commissaires de n'engager que des instituteurs ou des institutrices diplomés.

—La Société Orphéonique de Saint-Boniface donnera un grand concert le 24 juin au soir. L'on nous dit que les trois opérettes "Les deux Aveugles," "Les deux Harpagons" "et A Clichy" sont sur le programme de la soirée. Les billets seront en vente lundi et on pourra s'en procurer en s'adressant à M. Antoine Gauvin, aux bureaux du Manitoba où le plan de la salle sera déposé.

—Nous avons des voleurs depuis quelques jours dans la ville: M. Marion se faisait enlever $105.00 l autre jour, et pendant la nuit dernière, l'on a pénétré dans la boucherie de M J. B. Lauzon, de l'autre côte de la Seine, et on s'est servi d'un mouton, d'un cochon, et d'un quartier de bœuf; on rapporte aussi que les jardins sont dégarnis pendant la nuit.

—Dimanche dernier, les élèves du Collège de Saint-Boniface se donnaient le plaisir de jouer une partie de *Base Ball* avec le club de "La Feuille d'Erable," composé en majeure partie d'anciens élèves de cette maison. C'était la lutte des *Cadets* contre les *Ainés*; elle fut vive, mais courtoise de part et d'autre grâce aux énergiques et promptes décisions de l'excellent arbitre, M. Jos. Morin. La victoire fut longtemps indecise, mais à la fin, contre l'attente générale, elle passa sous le drapeau des *Cadets* qui défirent leurs redoutables adversaires par 17 points contre 10. Les honneurs du combat reviennent en grande partie à MM. Roger Goulet et Alexandre de Laronde qui agissaient respectivement comme *catcher* et *pitcher*.

Chronique de la Province.

Saint-Charles.

13 Juin—Les exercises de la retraite du jubilé ont été terminés ce matin. Cette retraite, prêchée par le Rvd. Père Lecomte, avec le talent qu'on lui connait, a eu un plein succès, nous n'avions jamais vu une aussi grande affluence à notre église. L'office de ce matin a été doublement solennel rehaussé qu'il était par la présence de sa Grandeur Mgr Taché qui avait voulu profiter de la circonstance pour venir administrer le sacrement de Confirmation à 36 des enfants de cette paroisse. Les paroissiens de Saint-Charles se rappeleront longtemps de cette double fête.

Sa Grandeur, Mgr l'Archevêque, accompagné des R.R. P.P. Lecomte et Maisonneuve est reparti après le diner pour l'ouverture de la retraite à St. François-Xavier,

—Les dernières pluies que nous avons eues ces jours-ci ont fait un grand bien à la récolte, qui a maintenant une belle apparence.

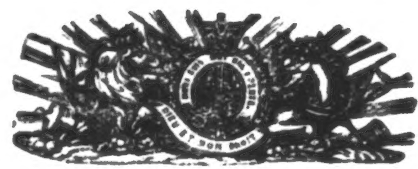
—M. J. Laflèche a construit sur sa propriété ici une jolie maison de 28 x 30 pieds à deux étages, et se propose de l'habiter prochainement.

Lorette

15 juin—La Saint-Jean-Baptiste sera célébrée ici cette année avec plus d'éclat que par les années passées encore. La fête est fixée au 1er juillet.

Mgr l'Archevêque a bien voulu accepter l'invitation que lui a faite notre digne curé d'être présent.

Je pourrai vous fournir sous peu les details de la fête.



Bureau d'Education
DE MANITOBA.
SECTION CATHOLIQUE.

AVIS

L'examen des personnes qui désirent obtenir des diplômes leur permettant d'enseigner dans les écoles sous le contrôle de la Section Catholique du Bureau d'Education, se tiendra Mardi, 20ième jour de Juillet prochain, à 9 heures A.M., dans les salles de l'Hôtel de ville à Saint-Boniface. Le Surintendant recevra les demandes d'admissien à cet examen, jusqu'à Lundi le 19 Juillet prochain.

Les demandes devront être accompagnées de certificats.

Les commissaires d'école sont priés de se rappeler qu'ils ne peuvent engager que des instituteurs diplômés en cette province. Ainsi toutes les personnes qui, n'ayant pas de diplômes, désirent entrer dans l'enseignement, ou continuer d'enseigner, devront se présenter aux examens pour lesquels aucun honoraire n'est réclamé.

T. A. BERNIER,
Surintendant.

St. Boniface, 15 juin 1886.
S.P.—Veuillez annoncer et afficher.



DES SOUMISSIONS CACHETÉES.

Adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour Fossés à Union Point ou à Saint-François-Xavier (suivant le cas)," seront reçues au département des Travaux Publics jusqu'à midi mardi le 29 juin courant pour un fossé à Union Point et 2 fossés a Saint-François-Xavier.

Les plans et spécifications peuvent être vus à ce département le et après le 23 courant.

L'on peut mettre des soumissions pour un demi-mille ou un mille de longueur pour ce qui est des fossés à faire dans Saint-François-Xavier.

Un chèque de $50.00 accepté devra accompagner chaque soumission. Il sera confisqué si celui dont la soumission est acceptée refuse de remplir son contrat.

Le gouvernement exige de bonnes cautions pour garantir l'exécution de l'ouvrage.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Winnipeg, 15 juin 1886.
C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics.
2ins.16.6.86

Glace! Glace!

Pendant tout l'été, M. Jean-Baptiste Lauzon qui peut disposer de 100 tonnes de glaces, peut en fournir à toutes les familles de cette ville.

Conditions des plus libérales que l'on peut connaitre en s'adressant à

J.-B. LAUZON,
Boucher.
Avenue Taché Saint-Boniface.
jno.17.6.86.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE.

AVIS

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne siégera en Cour de Révision, lundi, le treize (13) juillet prochain, à 1 heure p.m., à la salle des Réunions du Conseil à Sainte-Anne, pour entendre les plaintes qui pourraient être faites contre le Rôle d'Evaluation pour 1886.

Sainte-Anne, Manitoba, 12 juin 1886.
Par ordre du Conseil,
THÉOPHILE PARÉ,
Greffier.

Hotel du Canada

RUE LOMBARD,
Près de la Banque des Marchands,

Le seul Hôtel Canadien-français de Première Classe à Winnipeg.

ZÉPHIR LAPORTE, Propriét.

Une belle et grande Cour et Ecurie des plus spacieuses.

Les meilleurs Vins et Cigares de toutes espèces.

Communication par téléphone.
6m 14,1,86



SOUMISSIONS

Des Soumissions cachetées, portant la suscription "Soumissions pour Avoine," et adressées au Commissaire de la Police Montée, Régina, T. du N.-O., seront reçues jusqu'à midi, samedi, le 12 juin, pour fournir cinq mille minots d'Avoine, laquelle devra être livrée à la Station du Pacifique Canadien à Régina, pas plus tard que le 30 juin.

L'avoine devra être livrée en sacs qui seront fournis sans charge extra par celui qui aura entrepris le service, et qui seront retenus par la Police.

Des échantillons de l'Avoine devront accompagner les soumissions.

On ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque canadienne, pour une somme *égale à dix pour cent* du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il refuse de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur de la Police Montée.
Ottawa, 18 mai 1886.
2ins. 2. 6. 86.

A Louer.

Un magasin et deux maisons. Possession immédiate. Conditions faciles

S'adresser aux bureaux du journal
LE MANITOBA.

ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.

En face de l'Hôtel Beauregard,
Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente, donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884. 1an 2 3 84

SOUMISSIONS.

Soumissions pour l'obtention d'une licence pour la coupe de bois sur les terres de la Puissance, dans la Province de la Colombie Anglaise.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquée : "Soumisions pour limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à Lundi, le 5 juillet prochain, pour une limite à bois de deux milles carrés, située sur la ligne du chemin de fer Pacifique Canadien, près de la gare de Palliser, dans la Province de la Colombie-Anglaise.

Des plans montrant la position approximative de cette limite, en même temps que les conditions par lesquelles elle sera licenciée, peuvent être obtenus à ce Département, ou au Bureau des Terres de la Couronne à Winnipeg, Calgary, Territoire du Nord-Ouest et à New-Westminster, Colombie Anglaise.

A. M. BURGESS,
Député-Ministre de l'Intérieur.
3ins 2. 6. 86.

SOUMISSIONS pour permis de couper du bois sur les Terres de la Couronne dans le District d'Alberta, T. du N.-O.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné, et marquées "Soumissions pour limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi lundi, le 5ième jour de juillet prochain, pour deux limites de bois de dix-huit et dix-neuf milles carrés respectivement, situées à la source de la Rivière aux Arcs, dans le District d'Alberta.

Des plans montrant la position à peu près exacte de ces limites en même temps que les conditions auxquelles elles seront licenciées, peuvent être obtenus à ce Département ou aux Bureaux des Bois de la Couronne à Winnipeg et Calgary.

A. M. BURGESS,
Sous-Ministre de l'Intérieur.
3ins.27.5.86.

ALLEZ CHEZ
J. G. MILLS et Cie.,
Pour acheter du Thé et du Café.

20 cts. la livre ou 5 livres pour $1.00, d'un lot de Thés Noirs et Japonais de choix acheté à un prix inférieur à celui qui a été payé pour l'importer. Venez en acheter une livre pour l'essayer. Ils sont excellents. Nous avons aussi 100 poches de fleur *Strong Baker* que nous vendons à $2.00 la poche. Cet article ne constituant pas notre commerce doit être vendu sans délai.

J. G. MILLS & Cie.,
MARCHANDS DE THÉS,
368, Rue Principale.
WINNIPEG.
1an 10. 6. 86.

MAGASIN
— DE —
Grains et de Farine
AVENUE TACHE

SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

M. FÉLIX GENTÈS désire informer ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il a pris pessession de l'ancien magasin de M. F. Létourneau.

Il aura toujours en mains un assortiment des plus complets de

SON,
GRU,
AVOINE,
BLÉ,
FARINE,
PROVISIONS,
SIROP et SEL par quart.

Les prix de M. Gentès défient la concurrence. Nous en donnons quelques-uns pour vous convaincre :

FLEUR	"PATENT PROCESS"	$2.50
"	"STRONG BAKER"	2.00
"	"SNOW FLAKE"	1.80
"	"SUPERFINE"	1.25
GRU et SON, 100 lbs		0.40

N'oubliez pas l'endroit ;

FÉLIX GENTÈS,
Bloc LaRivière, Avenue Taché,
Saint-Boniface.
3m 27,5,86

MEUBLES! MEUBLES!

M. HUGHES & CIE

285 Rue Principale, Winnipeg.

Les Meilleurs Ameublements de SALON et CHAMBRE A COUCHER de tout Winnipeg. Venez les voir! A meilleur marché qu'ailleurs.

Prompte attention donnée aux Pompes Funèbres. La nuit, s'adresser au No. 80½ rue Garry.

M. HUGHES & CIE.
3m 25,3,86

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme. Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

LOTERIE NATIONALE
— DE —
M. le CURE A. LABELLE

VALEUR DES LOTS
Première Série - $50,000.00
GROS LOT, $10,000
Deuxième Série - $10,000.00
GROS LOT, $2,500

GRAND TIRAGE FINAL
— DES —
LOTS
DE CETTE LOTERIE
Le 11 AOUT Prochain

Les Gros Lots seront tirés.

HATEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLETS!

COUT DU BILLET:
Premiere Serie............$1.00
Deuxieme Serie............25 cts

Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettre enregistrées, à LANGEVIN & GAREAU, Saint-Boniface. Envoyez 5 cts pour port et enrégistrement de l'envoi des billets. (Etats-Unis, 8 cts).
jno 16.3.86

RICHARD & CIE.,
MARCHANDS DE LIQUEURS

EN GROS ET EN DETAIL,
SONT DÉMÉNAGÉS DANS LE
Nouveau Bloc de Forrest
4ème porte au nord de leur ancien magasin,

No. 365, Rue Principale,
WINNIPEG,

avec un assortiment complet et des plus variés de tout ce qui se trouve ordinairement dans une maison de première classe comprenant les premières qualités de

VINS,
EAUX-DE-VIE,
WISKEYS,
BIERES,
CIGARES, Etc., Etc.,

A PRIX EXCESSIVEMENT REDUITS.

Leur CLUB WHISKEY n'est pas égalé dans tout Winnipeg.

L'ENSEIGNE DE LA GROSSE BOUTEILLE a aussi été transportée au

No. 365, Rue Principale,
WINNIPEG.
RICHARD & CIE.
2m 6,11,84

BOIS A VENDRE.

Tremble, $4.00 la corde ; scié, $4.50.
Epinette, $4.75 la corde ; scié, $5.25.
Frêne, $5.50 la corde ; scié, $6.00.
Le bois est délivré à domicile.

NAPOLÉON DESPATIS,
Saint-Boniface, Man.
3m.1.5.86.

PERSONNES ATTEINTES
DE DEBILITE NERVEUSE.

On accorde un essai loyal de trente jours de l'usage de la célèbre ceinture voltaïque du Dr. Dye avec l'application du suspensoire électrique, pour le soulagement rapide et la guérison permanente de la *débilité nerveuse*, perte de vitalité de force et de toutes sortes de douleurs. Aussi pour plusieurs autres maladies On garantit un recouvrement complet de santé, de vigueur et de force. On ne court aucun risque. On recevra franc de port une brochure illustrée sous enveloppe cachetée, en s'adressant à VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH. 6m. 141 86.

JAMES PERRAULT,

TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, ETC.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse :—Avenue Taché, près de la résidence de M. W. L. Tait.

Bureau de Poste, Boite 152,
1an 17 12 85 Saint-Boniface, Man

TURNER & BLEAU,
IMPORTATEURS de QUINCAILLERIES et FERRONNERIES,
Coin des Avenues Taché et Provencher,
SAINT-BONIFACE.

A cet établissement l'on est assuré de toujours trouver un assortiment des plus complets et à des prix défiant toute concurrence. Entr'autres articles, les cultivateurs sont spécialement invités à venir acheter du FIL DE FER BARELÉ, directement importés de Montréal, et qui sera vendu à des prix très-réduits.

La célèbre PONDEUSE DE SYLVESTRE est aussi en vente chez TURNER & BLEAU. Cette invention est des plus efficace pour empêcher les œufs d'être mangés par les poules, les rats et les chats. Et en outre de avantages susdits, les œufs sont conservés frais et propres par cette pondeuse, et les couvées rapporteront cinquante pour cent de plus.

HUILES ET PEINTURES.

Huiles pour machines, Huiles de Lin, et Térébentine, Huile de Ricin (*Castor Oil*). Vernis pour meubles et Voitures. Huile de Charbon.

PEINTURES! PEINTURES! UNE GRANDE VARIETE!

Le meilleur choix de Faience et Porcelaines. Coutellerie de tous Prix!

Visitez cet établissement.

TURNER & BLEAU,
Coin des Avenues Tache et Provencher, St. Boniface, Man.
1an 15 4 86.

ALLEZ AU MEILLEUR MARCHE
Chez VERGE & D'AUTEUIL
IMPORTATEURS DE
MARCHANDISES SECHES, HARDES-FAITES,
CHAUSSURES, Etc., Etc.

Vente extraordinaire pendant un mois, afin de reduire notre Immense Assortiment, avant l'arrivee des Marchandises d'Automne.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

N.B.—Le Département de Chaussures est à l'Enseigne de la Botte d'Or.

VERGE & D'AUTEUIL,
Avenue Provencher, St. Boniface.

AVIS.

VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE TACHÉ.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le quatrième jour de Juin A.D. 1886, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Taché, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, Lundi le dix-neuvième jour de Juillet prochain, à deux heures de l'après-midi de ce jour, dans l'Hôtel-de-Ville, en la ville Saint-Boniface, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba, 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Town-ship.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
Lot 24 & E 5 chs. of lot 23 Lorette, cont'g 172 ac.	......	......	......	17 57	2 00	19 57	Patented
East 6 chs. of lot 51, Lorette, cont'g 96 acres..	......	......	......	16 05	2 00	18 05	do
Lot No. 38, Lorette, cont'g 191 acres	......	......	......	35 61	2 00	37 61	do
Lot No. 96, Lorette, cont'g 164 acres	......	......	......	34 39	2 00	36 39	do
Lot 5, settlement of Oak Island, cont'g 208 ac.	......	......	......	18 78	2 00	20 78	do
SW¼ & S½ of NW¼	10	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do
NW¼ 13 & W½ of SW¼	13	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of NW¼	12	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do
NW¼ & N½ of SW¼	36	9	4 E	19 71	2 00	21 71	do
SW¼ & W½ of SE¼	15	9	4 E	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of NW¼	2	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do

Description.	Section.	Town-ship.	Range.	Arrears of Taxes.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
NE¼ of 15 & S½ of SE¼	22	9	4 E	....	45 67	2 00	47 67	Patented
NE¼ of 12 & S½ of SE¼	13	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NE¼ of 7 & S½ of SE¼	18	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NE¼ & N½ of SE¼	14	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NE¼ & N½ of SE¼	13	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NW¼ of 21 & S½ of SW¼	28	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
W½ of W½ of 32 & E½ of SE¼	31	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of SE¼	14	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NE¼ & N½ of SE¼	21	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
E½ of SE¼	1	8	5 E	....	6 73	2 00	8 73	do
SW¼ & S½ of NW¼	5	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & W½ of SE¼	35	8	5 E	....	45 67	2 00	47 67	do
L.Ss. 10, 15 in S. 36, T. 8, R. 5 E, L.Ss. 2, 7 & 10 and that part of L.S. 15 in S. 1, T. 9, R. 5 E, lying South of S. River, pt. L.S. 2 in S. 12 lying South of Seine River	......	8	5 E	....	24 06	4 00	28 06	do
NW¼ of 24 & S½ of SW¼	25	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
SE¼ & E½ of SW¼	31	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
N½ of NE¼ of 36 & NW¼	31	9	5 E	....	24 30	2 00	26 30	do
L.Ss. 2, 7, 10, 15 & W½ L.Ss. 1, 8, 9 & 16	23	9	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of NW¼	3	8	4 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SW¼ of 30 & N½ of NW¼	19	8	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 16 & N½ of NW¼	9	9	4 E	16 17	19 55	2 00	37 72	do
NW¼ of 22 & S½ of SW¼	27	8	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
L.Ss 10 & 15 & W½ of L.Ss 9 & 16 & L.Ss 2 & 7 & W½ of L.Ss 1 & 8	14	9	4 E	....	27 86	4 00	31 86	do
SW¼ & L.Ss 2 & 12	6	9	4 E	34 91	15 87	2 00	52 78	do
SW¼ & S½ of SE¼	10	9	4 E	....	27 86	2 00	29 86	do
SW¼ of 33 & E½ of SE¼	32	8	4 E	32 85	15 87	2 00	50 72	do
L.Ss 1, 2, 3, 7 & 8 in 2 & L.S 4	1	9	4 E	....	27 86	2 00	29 86	do
SW¼ & W½ of SE¼	17	8	4 E	18 22	15 87	2 00	36 09	do
NE¼ of 7 & S½ of SE¼	18	8	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 9 & S½ of NW¼	9	9	4 E	....	19 55	2 00	21 55	Patented
NW¼ & N½ of NE¼	16	9	4 E	....	19 55	2 00	21 55	do
SW¼ & E½ of NW¼	21	9	4 E	22 90	19 55	2 00	44 45	do
SW¼ & S½ of NW¼	5	8	4 E	28 58	21 31	2 00	51 89	do
SE¼ of 12 & N½ of NE¼	1	8	4 E	....	27 87	2 00	29 87	do
NW¼ of 14 & S½ of NE¼	15	8	4 E	....	12 19	2 00	14 19	do
SW¼ & S½ of NW¼	6	8	4 E	37 14	21 31	2 00	60 45	do
NW¼ of 33 & E½ of NE¼	32	8	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SE¼ of 7 & N½ of NE¼	6	8	4 E	40 15	21 32	2 00	63 47	do
SW¼ & S½ of NW¼	4	8	4 E	28 21	21 32	2 00	51 53	do
SW¼ & W½ of SE¼	20	8	4 E	22 68	15 87	2 00	40 55	do
NW¼ of 15 & S½ of SW¼	22	9	4 E	....	16 42	2 00	18 42	do
Whole	8	9	4 E	76 25	20 17	2 00	98 42	do
N½ of NW¼ of 6 & SW¼	7	8	4 E	22 61	23 15	2 00	47 76	do
SW¼ of S½ of SE¼	23	8	4 E	....	46 01	2 00	48 01	do
L.S 13 of 1 & L.Ss 3, 4, 5, 12 & 13	12	9	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SE¼ of 7 & N½ of NE¼	6	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SW¼ of 7 & N½ of NW¼	6	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SE¼ of 17 & S½ of NE¼	17	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
S½ of S½ of 22 & S½ of SE¼	21	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SE¼ & N½ of SW¼	28	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
NW¼ of 12 & S½ of SW¼	13	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SE¼ & S½ of NE¼	3	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 10 & N½ of NW¼	3	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 21 & E½ of SE¼	20	8	5 E	....	27 86	2 00	29 86	do
SW¼ of 33 & W½ of NW¼	28	8	5 E	....	27 86	2 00	29 86	do
SE¼ of 2 & S½ of SW¼	1	8	5 E	....	27 86	2 00	29 86	do
NW¼ & N½ of SW¼	25	9	5 E	....	32 50	2 00	34 50	do
SW¼ & S½ of NW¼	27	9	5 E	....	32 50	2 00	34 50	do
NE¼ of 33 & W½ of NW¼	34	9	5 E	....	33 45	2 00	35 45	do
SE¼ & E½ of SW¼	22	9	5 E	....	33 45	2 00	35 45	do
L.Ss. 12, 13, 14, Sec. 14 & L.Ss. 9, 15 & 16	15	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
SW¼ of 34 & N½ of NW¼	27	9	5 E	....	48 39	2 00	50 39	Patented
N½ of N½ of 20 & N½ of NW¼	21	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
NE¼	35	9	4 E	....	43 37	2 00	45 37	do
S½ of S½ of 31 & S½ SW¼	32	9	4 E	....	22 01	2 00	24 01	do
W½ of W½	26	9	4 E	....	28 47	2 00	30 47	do
W½ of E½	26	9	4 E	....	26 69	2 00	28 69	do
NE¼ of 31 & N½ of NW¼	32	9	5 E	....	31 69	2 00	33 69	do
SE¼ of 34 & N½ of NE¼	27	9	4 E	....	9 50	2 00	11 50	do
SE¼ & W½ of NE¼	32	9	5 E	....	22 99	2 00	24 99	do
SW¼ & S½ of NW¼	32	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
Lot 47 Lorette, cont'g 280 acres	......	......	......	....	59 69	2 00	61 69	do
Lot 44 Lorette, cont'g 114½ ac.	......	......	......	....	26 38	2 00	28 38	do
NW¼ & N½ of SW¼	31	9	4 E	27 78	19 71	2 00	49 49	do
NW¼ & N½ of SW¼	32	9	4 E	28 20	18 76	2 00	48 96	do
NE¼ & N½ of SE¼	32	9	4 E	15 80	18 76	2 00	36 56	do

Dated at Winnipeg, this fourth day of June A.D. 1886.

ARTHUR STEWART,
Sec. Treasurer,
Eastern Judicial District Board,
Box 1293, Winnipeg, Man.

(No. 122) 23–27

AVIS.

VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA VILLE DE SAINT-BONIFACE.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le quatrième jour de Juin A.D. 1881, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Ville de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, Lundi le dix-neuvième jour de Juillet prochain à dix heures de l'avant-midi de ce jour, en l'Hôtel-de-Ville, dans la Ville de Saint-Boniface, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
Whole of lot 66 St. Boniface, 6 chs. by 2 miles	380 12	2 00	382 12	Patented
Lot 312, sub-division of lot 76, St. Boniface	23 01	2 00	25 01	do
Lot 722, sub-division of lot 76, St. Boniface	75 59	2 00	77 59	do
Lot 837, sub-division of lot 76, St. Boniface	40 96	2 00	42 96	do
Lot 3, sub-division of lot 78, 50x140 ft. St. Boniface	8 04	2 00	10 04	do
Lot 1, block 4, parish lot 89, St. Boniface	6 34	2 00	8 34	do
Lot 677, parish lot 76, St. Boniface	28 63	2 00	30 63	do
South halves lots 222 & 224, parish lot 76 1x2 chs. St. Boniface	18 49	2 00	20 49	do
Lot 811, parish lot 76 1x2 chs., St. Boniface	40 46	2 00	42 46	Patented
Lot 5, parish lot 78 50x140 ft. St. Boniface	13 12	2 00	15 12	do
Lot 7, parish lot 78 50x140 ft. St. Boniface	11 43	2 00	13 43	do
Lot 11, parish lot 78 50x140 ft. St. Boniface	11 43	2 00	13 43	do
Lots 4 & 5, or Lot B, blk. 4, parish lot 81 25x120 ft. St. Boniface	34 61	2 00	36 61	do
Lot 17, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 42	2 00	11 42	do
Lot 18, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 42	2 00	11 42	do
Lot 19, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 42	2 00	11 42	do
Lot 20, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 76	2 00	11 76	do
Parish lot 96, 16 acres, St. Boniface	186 08	2 00	188 08	do
23 lots subdivision of parish lot 101, St. Boniface	64 60	2 00	66 60	Unpat'd.
Blk. C, parish lot 81, St. Boniface	62 93	2 00	64 93	Patented
W½ lot 8, blk. 8, parish lot 89, St. Boniface	11 89	2 00	13 89	do
Lot 849, parish lot 76, St. Boniface	26 41	2 00	28 41	do
Lot 10, parish lot 78, St. Boniface	7 28	2 00	9 28	do
Lot 12, parish lot 78, St. Boniface	7 28	2 00	9 28	do
Lots 2, 12, 24 & 29, parish lot 91, St. Boniface	168 66	2 00	170 66	do
Lot 16, blk. 15, parish lot 89, St. Boniface	6 78	2 00	8 78	do
Lot 903, parish lot 76, St. Boniface	30 29	2 00	32 29	do
Lot 907, " " "	9 09	2 00	11 09	do
Lot 909, " " "	9 09	2 00	11 09	do
Lot 911, " " "	9 09	2 00	11 09	do
Lot 804, " " "	32 13	2 00	34 13	do
Lot 806, " " "	17 88	2 00	19 88	do
Lots 808 & 810, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Lots 812 & 814, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Lots 816 & 818, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Lots 820 & 822, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Inner two miles lot 67 St. Boniface, cont'g 147 acres	802 72	2 00	804 72	do
Lots 10 & 11, blk. 8, parish lot 89, St. Boniface	87 40	2 00	89 40	do
Part of R. C. Mission land between C. P. R. and Seine River, lot 1110 1x2 chs	30 59	2 00	32 59	do
Lot 9, blk 1, parish lot 89, St. Boniface	3 75	2 00	5 75	Patented
Lot 10, blk 1, " 89, "	3 75	2 00	5 75	do
40 feet west of Main Road, parish lot 89, St. Boniface	14 17	2 00	16 17	Unpat'd.
Eastern 2 blks, parish lot 78, St. Boniface	160 56	2 00	162 56	Patented
Lots 4 to 17, blk 10, " 89, "	70 63	2 00	72 63	do
E½ lot 847, parish lot 76, St. Boniface	22 38	2 00	24 38	do
Lot 5, blk 1, " 89, "	6 80	2 00	8 80	do
Lot 6, blk 1, " 89, "	6 80	2 00	8 80	do
Lot 7, blk 1, " 89, "	6 80	2 00	8 80	do
Lot 9, blk 1, " 93, "	4 00	2 00	6 00	do
Lot 7, blk 1, " 93, "	4 32	2 00	6 32	do
Lot 8, blk 1, " 93, "	4 00	2 00	6 00	do
Lots 3 to 11 & 16 to 23, parish lot 91, St. Boniface	104 65	2 00	106 65	do
Lot 4, blk 2, parish lot 93, St. Boniface	4 44	2 00	6 44	do
Lot 5, blk 2, " 93, "	5 20	2 00	7 20	do
1⁄33 undivided interest, parish lot 85, St. Boniface	65 19	2 00	67 19	Unpat'd.
Lot 709, parish lot 76, St. Boniface	79 08	2 00	81 08	Patented
E½ lot 718, " 76, "	20 13	2 00	22 13	do
Lot 740, " 77, "	9 59	2 00	11 59	do
Lot 742, " 77, "	17 86	2 00	19 86	do
S½ lot 729, " 76, "	99 52	2 00	101 52	do
W 66 ft, lot 724, parish lot 76, St. Boniface	78 01	2 00	80 01	do
Lot 708, parish lot 76, St. Boniface	98 35	2 00	100 35	do
Lot 750, " 77, "	16 54	2 00	18 54	do
Lot 752, " 77, "	16 54	2 00	18 54	do
Lot 652, " 77, "	13 13	2 00	15 13	do
Lot 654, " 77, "	13 13	2 00	15 13	do
Lot 656, " 77, "	13 13	2 00	15 13	do
N. 80 ft., lot 719, parish lot 76, St. Boniface	26 37	2 00	28 37	do
E. 66 ft., lot 528, parish lot 76, St. Boniface	18 98	2 00	20 98	do
Lot 313, " 76, "	73 79	2 00	75 79	do
N½ lot 224 & N½ lot 222, parish lot 76, St. Boniface	39 21	2 00	41 21	do
Lot 675, parish lot 76, St. Boniface	13 98	2 00	15 98	do
W. 33 ft., lot 318, parish lot 76, St. Boniface	36 52	2 00	38 52	do
E½ lot 308, parish lot 76, St. Boniface	11 51	2 00	13 51	do
N½ lot 307, " 76, "	21 07	2 00	23 07	do
S½ lot 307, " 76, "	47 65	2 00	49 65	do
E½ lot 509, " 76, "	29 45	2 00	31 45	do
Lot 643, " 76, "	15 49	2 00	17 49	do
Lot 8, " 76, "	33 70	2 00	35 70	do
Lot 413, " 76, "	31 42	2 00	33 42	do
Lot 633, parish lot 76, St. Boniface	33 08	2 00	35 08	Patented
W½ lot 635, " 76, "	9 53	2 00	11 53	do
Lot 24, " 76, "	26 38	2 00	28 38	do
Lot 631, " 76, "	53 08	2 00	55 08	do
Lot 532, " 76, "	11 81	2 00	13 81	do
E½ lot 635, " 76, "	40 96	2 00	42 96	do
Lot 637, " 76, "	71 25	2 00	73 25	do
Lot 214, " 76, "	16 90	2 00	18 90	do
Subdivision 1 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	17 67	2 00	19 67	do
Subdivision 2 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Subdivision 3 of E 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Subdivision 4 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Subdivision 5 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Lot 121, parish lot 76, St. Boniface	21 37	2 00	23 37	do
Lot 416, " 76, "	20 60	2 00	22 60	do
Lot 316, " 76, "	21 97	2 00	23 97	do
Lot 1089 R. C M.	11 83	2 00	13 83	do
Lot 1109 R. C. M.	20 19	2 00	22 19	do
Lot 1118 & 1119 R. C. M.	80 73	2 00	82 73	do
Lot 1108 R. C. M.	19 55	2 00	21 55	do
Lot 1, parish lot 75, St. Boniface	7 03	2 00	9 03	do
Lot 1105 R. C. M.	77 41	2 00	79 41	do
Parish lot 64 St. Boniface, (save and except 3 acres thereof East of C. P. R. main line), 59 acres	166 30	2 00	168 30	do
Parish lot 65 St. Boniface, (save and except 6 acres East of C. P. R. main line), 56 acres	232 77	2 00	234 77	do
Lot 1008, R. C. M	38 72	2 00	40 72	do
Subdivision of parish lot 77, St. Boniface, bounded on S. by Provencher Ave., N. by a line paralell to Provencher Ave. dist. 2 chs., E. by a line paralell to St. Jean-Baptiste Street and 2½ chs. dist. and W. by a similar line but dist. 75 feet only, 11,880 sq. feet	94 67	8 00	102 67	do
Subdivision of parish lot 77, St. Boniface, bounded on S. by Provencher Ave., W. by St. Jean-Baptiste Street, North by a line paralell and 2 chs. dist. from Provencher Ave., East by a line 75 ft. dist. and paralell to St. Jean-Baptiste Street 1x2 chs	76 07	6 00	82 07	do

Dated at Winnipeg, this fourth day of June A.D. 1886.

ARTHUR STEWART,
Secretary-Treasurer,
Eastern Judicial District Board, Box 1293.

(No. 120) 23–27.